

Compte-rendu du Conseil du DLST Lundi 10 février 2020

Ouverture de la séance du Conseil du DLST à 17 h

Collège A - Enseignant.e-s et enseignant.e-s-chercheur.se-s (9)

- **présents :** *Fabienne AGASSE, Christophe FURGET, Odile GAROTTA, Jean-Manuel GROUSSON, Anne MILET, Catherine PARENT-VIGOUROUX, Nicolas SZAFRAN, Gabrielle TICHTINSKY*
- **absents :** *Julia DE SIGOYER*

Collège B - Personnels du DLST (3)

- **présents :** *Raphaël DUMONT, Laurence MARTELLE*
- **procuration :** *Evelyne ZORZETTIG à Laurence MARTELLE*

Collège C - Etudiants (5)

- **présents :** *Tristan DYE, Romane LAMERAND, Ahmed M'SABOU*
- **absents :** *Céline RIGOLLET, Xavier PRANDO (suppléant)*

Membres extérieurs (4)

- **présents :** *Anaïs BLANC, Jean-Christophe LARBAUD*
- **procuration :** *Nathalie BIENVENU à Anaïs BLANC, Joanna FOURNIE à Yves MARKOWICZ*

Membre de droit (1)

- **présent :** *Yves MARKOWICZ, directeur du DLST*

Invités Permanents (19)

- **présents :** *Aurore AKOKA, Véronique BLANDIN, Denis BOUHINEAU, Florence COURTOIS, Jérôme DUPUY, Chantal FAYOLLE, Isabelle GAUTIER-LUNEAU, Olivier JACQUIN, Françoise JUNG, Sébastien SOULAN, Gérald ZEZZA*
- **excusé.e-s :** *Frédérique NEAU, Armelle PHILIP, Dominique SALETTI, Frédérique SIMONOT*
- **absents :** *Erwan LANNEAU, Philippe MOREIRA, Annie PESENTI, Anne-Marie STRANO-THIBOUD*

Invité : *Philippe BELLEUDY (RUSF)*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 9 décembre 2019
2. Information RUSF
3. Statuts de la CSPM « Faculté des Sciences »
4. Compte financier 2019
5. Réorientations
6. Questions diverses

1. Approbation du CR du conseil du 9 décembre 2019

Le compte-rendu du conseil du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

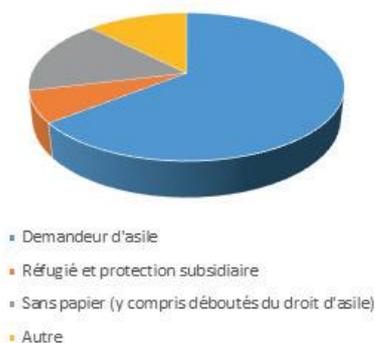
2. Information RUSF

Philippe Belleudy, ancien professeur de géosciences à l'UGA, intervient à sa demande pour présenter les activités de l'association *Réseau Universités Sans Frontières (RUSF)*. Une association dont les actions s'inscrivent en complément de structures de l'UGA comme COLIBRI (service dédié à l'aide aux étudiants en provenance d'un pays à risque, situé dans la salle 9 de la tour IRMA, info-migrants@univ-grenoble-alpes.fr) et ISSO (bureau d'accueil pour les étudiants internationaux), le Comité réfugiés et la Vice-présidence *Responsabilité sociale et environnementale*.

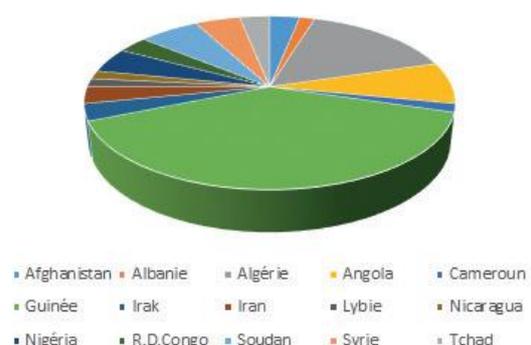
Avant toute chose, il rappelle que l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que l'éducation est un droit. Il rappelle également la diversité des situations prises en compte par RUSF (toutes communément incluses dans le vocable « migrants »), à savoir réfugié·e·s (cf. Convention de Genève) et exilé·e·s. Leurs statuts diffèrent selon qu'il s'agisse de sans-papiers, de demandeur·se·s d'asile, de bénéficiaires de la protection subsidiaire, ou de simples réfugié·e·s. Par exemple, les demandeur·se·s d'asile n'ont pas le droit de travailler (mais peuvent faire un stage).

La diversité des situations concerne également la langue, les ressources les projets et le niveau académique. A l'UGA, 84 étudiant·e·s – plus de 80 % d'hommes – correspondaient à ces statuts en 2018, dont 7 inscrits dans le DU PASS B2 (formation destinée aux migrant·e·s), 66 en licence (ainsi que propédeutique ou DAEU) et 18 en master.

Répartition par statut administratif



Répartition par pays de provenance



Les besoins des étudiant·e·s varient selon les niveaux : en licence, validation du niveau, intégration, langue et définition d'un projet ; en master, validation du niveau et insertion professionnelle.

RUSF a pour vocation d'aider tou·te·s les étudiant·e·s étranger·e·s (ce qui inclut également les étudiant·e·s admis via Campus France ou eCandidat). Les bénévoles de l'association interviennent pour :

- l'accueil, le conseil, l'orientation, l'aide à l'inscription (en lien avec COLIBRI) ;
- l'assistance dans les démarches administratives ;
- l'accompagnement juridique, médical, administratif, et les questions concernant le logement ;
- la redirection vers d'autres associations et structures (formation professionnelle, assistance juridique, ...).

Philippe Belleudy rappelle les règles en vigueur à l'UGA. Des règles qui ne prennent pas en compte le statut des étudiant·e·s, ce statut ne pouvant donc pas être un motif de refus d'inscription. Ainsi, les réfugié·e·s, demandeur·se·s d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire sont-il·elle·s systématiquement exonéré·e·s des droits d'inscription et de la CVEC, bénéficient d'une procédure de DAP allégée s'il·elle·s veulent s'inscrire en L1 (formulaire spécifique fourni par les composantes, en lien avec le pôle admissions de l'UGA), ne se voient pas appliquer les règles concernant la reprise d'études (il s'agit souvent de candidat·e·s plus âgé·e·s, avec parfois plus de 2 ans d'interruption des études), et peuvent éventuellement bénéficier d'un financement de VAR par l'UGA.

Philippe Belleudy indique que les étudiant·e·s arrivant en cours d'année peuvent suivre des enseignements sous forme de CU (ce qui ne confère pas le statut étudiant), ou en tant qu'auditeurs·rice·s libres, ou encore bénéficier de dispositifs spécifiques (comme le DU PASS B2). Il insiste sur la nécessité d'aider ces étudiant·e·s, plus fragiles, dans les procédures d'inscription et lors de la rentrée, et rappelle les problèmes rencontrés par les arrivant·e·s DAP et Campus France tardifs en raison d'un retard lors de la délivrance de leur visa étudiant.

Le partenariat fort avec le CROUS (depuis une trentaine d'années) se traduit par le droit aux bourses du CROUS pour les réfugié·e·s et bénéficiaires de la protection subsidiaire inscrit·e·s en licence ou master, le droit à postuler pour un logement pour les mêmes ainsi que les demandeur·se·s d'asile, et l'absence de droits pour celles et ceux qui s'inscrivent en CU, DU ou au DAEU, ou n'ont pas de statut. Des aides essentielles car il s'agit majoritairement d'étudiant·e·s dans des situations très précaires.

A travers cette présentation, qui devrait être faite par la suite dans toutes les composantes de l'UGA, RUSF souhaite attirer la vigilance des responsables pédagogiques et des gestionnaires, en particulier au moment de la candidature et de l'inscription (en particulier, rappeler la possibilité d'exonération des droits, et mentionner la possibilité d'assistance via RUSF ou COLIBRI). La question des intégrations en cours d'année est également posée, avec plusieurs demandes : ne pas sanctionner les DAP et CampusFrance en cas de délivrance tardive du visa ; proposer des aménagements ; faciliter les CU et le statut d'auditeur libre ; reconnaissance au moment de l'inscription l'année suivante. Enfin, RUSF sollicite l'aide des composantes pour les impressions et prêt d'ordinateurs portables (Yves Markowicz rappelle que, sur ces deux sujets, le DLST a déjà une expérience certaine pour ce type de profil étudiant), et souhaiterait bénéficier de retours d'expérience (qui pourraient être faits par un·e référent·e désigné·e au sein de la composante ?).

En ce qui concerne les stages, si ceux-ci sont inclus, ou proposés, dans la formation, il est souhaitable que le responsable pédagogique fournisse aux étudiants une lettre d'explication rappelant la loi pour rassurer l'entreprise ou la structure (et, le cas échéant, mentionner la gratification). A ce sujet, il est bon de rappeler qu'un stage n'est pas un emploi (et que l'alternance n'est pas toujours possible) !

Philippe Belleudy présente ensuite le programme Co-FormER (<https://coformer.univ-grenoble-alpes.fr/>). Inspiré par une expérience menée au Brésil (Université du Parana), il s'agit d'une formation – majoritairement assurée par des tuteurs étudiants – qui propose du FLE, des

mathématiques, l'apprentissage des outils informatiques, de la méthodologie du travail universitaire et de l'anglais, de nouveaux contenus étant en projet (sociologie et histoire, réglementation sociale, psychologie, climat, français pour DAEU). Il s'agit à la fois d'aider à l'insertion des personnes migrantes et, pour les tuteurs, de leur offrir une première expérience d'enseignement et d'engagement sociétal. Les enseignements ne font pas partie de l'offre de formation de l'UGA et ne conduisent pas à un diplôme officiel ni à l'attribution de crédits pédagogiques (ECTS), mais les participant-e-s peuvent valoriser leur participation et leur réussite à ces enseignements, en particulier au moment de leur demande d'inscription dans les différents parcours de licence. Plusieurs composantes de l'UGA sont partenaires de cette formation, soutenue par l'UGA qui a obtenu un financement dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Pour finir, Philippe Belleudy rappelle qu'il y a une permanence hebdomadaire, tous les mardis de 12 à 14h, à la tour IRMA (salle 8), et que RUSF peut proposer des formations sur mesure ou sur demande, et est en lien avec d'autres associations comme APARDAP, CIMADE, ... Pour contacter l'association (et éventuellement rejoindre les rangs des bénévoles), écrire à rusf38@gresille.org.

3. Statuts de la CSPM « Faculté des Sciences »

Le projet de statuts transmis il y a une semaine aux membres du conseil est encore instable, malgré deux navettes entre la CSPM (rédaction du document par les directeurs des composantes qui constituent la *Faculté des Sciences*, puis 2^{ème} version issue des travaux de la 1^{ère} réunion de la commission de préfiguration de la CSPM, le 10 janvier dernier) et l'UGA (équipe politique et services juridiques). C'est cependant sur cette version que les conseils des 5 composantes qui constituent la CSPM sont censées donner leur avis, éventuellement assorti de remarques et recommandations. La version définitive sera soumise au vote du CA de l'UGA le 13 mars 2020.

Yves Markowicz « balaie » la dernière version du document, légèrement différente de celle envoyée aux membres du conseil il y a une semaine, et apporte diverses précisions quant aux points importants du projet de statuts (en particulier ce qui relève du décret créant l'UGA) ou aux dernières modifications (essentiellement de forme).

Mis aux voix, les statuts reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

Yves Markowicz présente ensuite quelques diapositives fournies par la présidence de l'UGA, qui décrivent la suite du processus de mise en place des CSPM, avec entre autres un comité de suivi.

Pour le DLST, la prochaine étape consistera à élire ses 3 représentants – 2 BIATS, 1 étudiant-e – au sein du futur Conseil de la CSPM. L'élection aura lieu lors du conseil du 6 avril 2020.

4. Compte financier 2019

Après le vote du budget prévisionnel 2020, en octobre dernier, le conseil du DLST doit donner son avis sur le bilan financier 2019.

Par rapport au budget prévisionnel, les recettes ont été supérieures de 28 %. Lors du BR (budget rectificatif) voté par le CA à l'automne, il a été procédé à une baisse de recettes de la formation continue (ajustement au vu de la réalité des effectifs et des financements) et des recettes propres (participation des étudiants aux frais des deux semaines de stage de terrain de la L2 STE, soit le prix de 2 tickets de RU par journée de stage). Le réexamen des droits étudiants s'est traduit par une augmentation significative, à laquelle sont venus s'ajouter de fortes augmentations des financements pour la masse salariale (emplois au titre de la loi ORE) et les emplois étudiants.

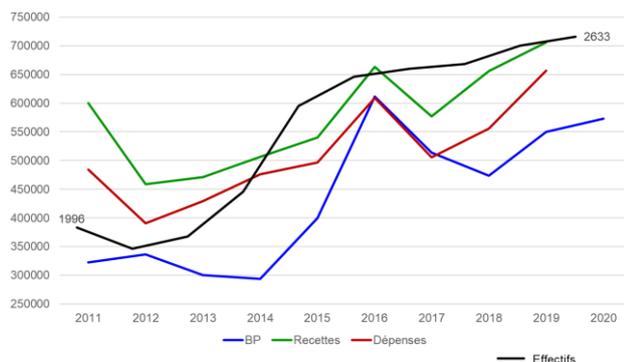
Budget CC	Dotation initiale	Formation Continue	Recettes Propres	Ajustements (BR)	Virements Internes	Recettes 2019
Administration	28 750					28 750
Formation	18 241	36 185	500	- 8959	46 900	92 867
Masse salariale	72 000				69 516	141 516
Emplois étudiants	71 427				48 733	120 160
Investissement	95 781					95 781
Biologie	70 000					70 000
Chimie	50 000					50 000
Maths/Info	2 000					2 000
Mécanique + Génie civil	15 000					15 000
Physique	50 000					50 000
STE	38 000		2 000	- 213		39 787
TOTAL	511 199	36 185	2 500	- 9172	165 149	705 861

Les dépenses ont également été supérieures – de 19 % – à ce qui avait été prévu. Il faut noter que, contrairement aux années précédentes, le DLST a mobilisé une partie des fonds conservés au niveau central (10 % de la dotation UGA et des droits + complément au titre de la formation lors du BR d'automne).

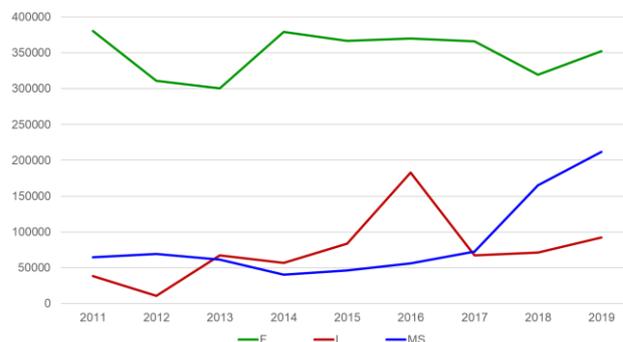
Budget CC	Recettes 2019	Fonctionnement	Investissement	Salaires	Solde	Exécution (sauf Inv.)
Administration	28 750	28 602			148	99 %
Formation	92 867	93 614			- 747	101 %
Masse salariale	141 516			129 607	11 909	92 %
Emplois étudiants	120 160			82 225	37 935	68 %
Investissement	95 781		92 484		3 297	97 %
Biologie	70 000	80 109	51 429		- 10 109	114 %
Chimie	50 000	37 883	8 951		12 117	76 %
Maths/Info	2 000	9 012			- 7 012	451 %
Mécanique	15 000	15 122	18 255		- 382	103 %
Génie civil		260				
Physique	50 000	54 210	4 538		- 4210	108 %
STE	39 787	33 350	9 311		6437	84 %
TOTAL	705 861	352 162	92 484	211 832	49 383	93 %

L'appel à projet d'investissements a permis d'utiliser la quasi-totalité de la somme dédiée aux investissements (les sommes mentionnées en bleu clair correspondent à la répartition des crédits entre les différentes disciplines). Les niveaux d'exécution sont généralement élevés, voire supérieurs à ce qui avait été budgété (en ce qui concerne le centre de coût Mathématiques/Informatiques, la forte augmentation observée en 2019 – après des années de sous-consommations – correspond à l'achat d'un lot de calculatrices programmables prêtées aux étudiants).

Yves Markowicz présente ensuite quelques graphiques décrivant l'évolution des bilans financiers du DLST depuis 2011 :



Bilan financier (€) vs. effectifs



Répartition des dépenses (€)

On note que recettes et dépenses sont systématiquement supérieures à ce qui est notifié au budget prévisionnel (à l'exception des dépenses 2016 et 2017). Les taux d'exécution sont systématiquement supérieurs à 92 % depuis 2013, à l'exception de 2017 et 2018, années pour lesquelles des provisions avaient été faites pour les frais de reprographiques, qui n'ont pas été prélevés (et du coup, les sommes non dépensées ont été reversées au budget de l'UGA). Depuis 2018, on note une forte augmentation des dépenses de masse salariale, liée pour partie à des dépenses nouvelles, mais surtout à l'apparition de dépenses qui, auparavant, n'apparaissaient pas dans les budgets de composantes (car gérées directement au niveau des services centraux).

Une attention particulière est consacrée à la masse salariale (129 607 €). Après un pic artificiel en 2018, lié à la rémunération, sur la même année budgétaire, des surveillances des deux sessions de partiels d'automne de 2017 et (grâce à l'efficacité des personnels en charge des examens) 2018, on observe une augmentation modérée des coûts de surveillances d'examen (augmentation du SMIC et du nombre d'étudiants, coûts spécifiques, à l'exemple des surveillances des salles pour les étudiants à besoins spécifiques), qui atteignent environ 72 k€, pour une trentaine de personnes mobilisées. La première année de mise en application des dispositifs Oui Si s'est traduite par près de 45 k€ consacrés aux vacances d'enseignement. Enfin, aux plus de 82 k€ dédiés aux emplois étudiants (71 étudiants employés, contre 64 en 2018) s'ajoutent plus de 8 k€ versés pour des vacataires étudiants (dont 5,6 k€ pour la chaîne d'inscription).

Mis aux voix, le compte financier 2019 reçoit un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

Suite au vote, Yves Markowicz informe le conseil d'un prélèvement imprévu de 7 745 € effectué par l'UGA sur les recettes de la composante, celles-ci passant donc de 573 244 à 565 499 € (- 1,4 %). Il s'agit d'une décision prise par la présidence de l'UGA fin décembre, en raison de la dégradation du budget de l'université (déficit de 6,6 M€, ramené à 3,9 grâce à des recettes complémentaires – dont une partie négociée avec le MESRI – et des réductions des recettes des services centraux et des composantes). Les raisons de cette dégradation des finances de l'UGA ont été présentées devant les directeurs de composantes, certaines sont conjoncturelles, d'autres risquent malheureusement de persister (comme la mauvaise prise en compte du GVT par l'Etat, ou l'augmentation du coût des fluides).

5. Réorientations

Les réorientations depuis la PACES sont à nouveau en baisse : 22 étudiants, dont 20 admis en L1 CeB (plus 1 en L1 IMA et 1 en L1 ST). Pour mémoire, ce dispositif concernait 31 étudiants en 2019, 38 en 2018, et de 92 à 112 les années précédentes (avant la mise en place du contrôle continu intégral en PACES).

Les autres réorientations (L1 et L2) sont au nombre de 42 (autant qu'en 2019, en baisse par rapport à 2018) :

- 16 changements de parcours au sein de la LST, en L1
 - 4 de SV vers CeB, IMA et STE (2)
 - 3 de CEB vers SV
 - 3 de PCMM vers IMA, SPI et SV
 - 2 de IMA vers Min Int. et SPI
 - 3 de BIO Int., PCM Int. et SPI vers, respectivement, PCM Int., SV et IMA
 - 1 étudiant de IMA Valence qui rejoint IMA Grenoble
- 23 arrivées en L1 d'étudiants hors LST
 - 8 étudiants issus de CPGE (et inscrits à l'UGA), vers IMA (2), PCMM (4), STE et SV
 - 2 étudiants de la prépa des INP, vers IMA et SV
 - 3 étudiants d'IUT (Chimie, Mesures Physiques, GEA) vers CeB, IMA et SV
 - 4 étudiants de L1 hors DLST (MIASHS, Droit, Sociologie, Economie-Gestion) vers IMA, PCMM (2) et SV
 - 6 étudiants hors Grenoble (Rennes, CPGE Rennes, Lille, Lyon, Paris 5, Orléans) vers CeB (3), IMA, PCMM et SV
- 2 changements de parcours en L2 (CHB vers BIO, INF vers MIN)
- 1 arrivée en L2 INF d'un étudiant de CPGE inscrit à l'UGA

Les étudiants de CPGE et inscrits à l'UGA, qui se sont réorientés en L1, venaient des lycées Champollion (3), Vaucanson (2), Berthollet (1) et Monge (1), ainsi que de l'Ecole des Pupilles de l'Air (1). La réorientation en L2 concerne un élève du lycée Vaucanson.

Outre ces 42 admis, 11 étudiants se sont vus opposer un avis défavorable et un dossier est encore en attente (réorientation depuis Strasbourg).

Les changements d'UEX sont en nette diminution : 63 en L1 (contre 96 l'an passé), 13 en L2 (contre 44 l'an passé). En L1, on constate à nouveau l'importance des changements d'UEX en L1 IMA (35 étudiants), devant les parcours CeB (15), SPI (7), SV (5) et PCMM (1). En L2, sont concernés les parcours MAT (5), INF (3), BIO (4) et BIO Int. (1).

Enfin, 27 étudiants ont demandé à se réorienter ailleurs qu'au DLST (6 propédeutique, 19 L1, 2 L2), pour lesquels nous n'avons de réponses à l'exception de 4 propédeutique admis en L1 MIASHS, L1 LEA, L1 Economie-Gestion et DUT Informatique (semestre décalé).

6. Questions diverses

- *Présence aux examens*

La tendance observée ces dernières années se confirme, à savoir de plus en plus de présents aux épreuves de contrôle continu : 91,6 % en L1, 96,5 % en L2. Yves Markowicz rappelle que les chiffres présentés correspondent au nombre de présences (présence = un étudiant pour une épreuve, sachant qu'un étudiant peut avoir plusieurs épreuves, donc correspondre à plusieurs présences) divisés par le nombre d'étudiants attendus pour la totalité des épreuves (donc, là aussi, un étudiant va être attendu plusieurs fois). Ces chiffres ne correspondent donc pas obligatoirement aux nombres de défaillants, puisqu'une seule absence entraîne la défaillance, même si, par ailleurs, l'étudiant a été présent aux autres épreuves.

En L1, contrairement aux années précédentes, le taux de présence aux examens terminaux est identique à celui de la session de partiels : les étudiants semblent plus « s'accrocher » que par le passé. En L2, on note une légère baisse – habituelle – des présences aux examens terminaux, mais le taux de présence est l'un des plus élevés depuis 9 ans.

○ *Inscriptions des CPGE*

897 étudiants de CPGE se sont inscrits en parallèle à l'UGA : 491 en L1 (10 de moins que l'an passé), 406 en L2 (+ 36). Ces étudiants viennent majoritairement du lycée Champollion ; suivent les lycées Berthollet (Annecy), Vaucanson et Ecole des Pupilles de l'Air, Camille Vernet (Valence), Saint Denis (Annonay) et Philippine Duchesne (ex-ITEC). L'inscription d'étudiants du lycée Camille Vernet est quelque peu surprenante, puisqu'on aurait pu imaginer qu'ils s'inscrivent plutôt au DSDA !? Autre surprise, une inscription en provenance de la prépa Economique et commerciale du lycée Philippine Duchesne !

Eu égard à leurs profils, les étudiants sont majoritairement inscrits dans les parcours de la mention Physique (PCMM et PHC/PM), et, dans une moindre mesure, les parcours IMA et MAT/MIN. Au total, la quasi-totalité des parcours dL1 et L2 sont concernés.

Lycée	L1	L2	Total
Champollion	326 (334)	272 (253)	598 (587)
Vaucanson	51 (51)	36 (37)	87 (88)
EPA	46 (45)	41 (45)	87 (90)
Philippine Duchesne	1 (-)		1 (-)
Berthollet (Annecy)	52 (51)	38 (28)	90 (79)
Camille Vernet (Valence)	11 (18)	16 (4)	27 (22)
Saint Denis (Annonay)	4 (2)	3 (3)	7 (5)
Total	491 (501)	406 (370)	897 (871)
Variation	- 2 %	+ 10 %	+ 3 %

	L1	L2	Total	
IMA	109	INF	11	235
		MIN	49	
		MAT	66	
PCMM	259	PHC	58	456
		PM	139	
SPI	21	GC	4	35
		GMP	10	
ST	2	PSTEM	3	7
		STE	2	
SV	69	BIO	28	104
		SVT	7	
CeB	31	CHB	10	60
		CHI	19	
	491		406	897

○ *Parcoursup au 10/2/2020*

La comparaison du nombre d'inscrits sur Parcoursup par rapport à l'an passé à la même date montre une hausse très importante des inscriptions pour les parcours CeB (+ 177 %), SV (+ 77 %) et CHB Valence (+ 43 %) : faut-il y voir une conséquence de la réforme de l'accès aux études de santé (ces parcours sont probablement les plus attractifs parmi les LAS = Licences avec option « Accès Santé »), ou une inscription précoce des étudiants actuellement inscrits en PACES ?

En dehors de ces 3 parcours, on note une hausse de 39 % des inscrits pour PCMM à Grenoble, une forte baisse des inscrits pour SPI (- 35 %), et des variations pour PCM Int. et S&D dont on ne peut pour l'instant pas dire si elles sont significatives.

La question d'une éventuelle hausse du nombre de candidatures pour le parcours SV soulève la question d'un risque de sélection à l'entrée de ce parcours. En effet, les deux années précédentes, il s'est agi du seul parcours ayant encore une liste d'attente lors de la rentrée. Liste d'attente qui a été vidée le jour de la rentrée, suite à l'exclusion par Parcoursup des candidats admis qui ne s'étaient pas encore inscrits. Mais si le nombre de candidats augmente encore, alors que la capacité d'accueil est stable, alors, nous risquons de nous retrouver avec une liste d'attente encore conséquente à la rentrée, et même dans les jours (semaines ?) qui suivront ! Une telle situation poserait inévitablement la question du maintien, à l'avenir, du parcours SV en tant que LAS...

○ *Inscriptions 2020/2021*

Les résultats du bac seront publiés le mardi 7 juillet au matin. Du coup, l'organisation suivante est proposée :

- chaîne dématérialisée (entretiens uniquement) les 8/9/10 et 13 juillet, et du 25 au 28 août ;

- chaîne papier (saisie IA + entretiens) les 27 et 28 août, le 31 août et le 1^{er} septembre (matin uniquement)

Les cartes d'étudiants seront délivrées aux étudiants après la rentrée, c'est-à-dire à partir du 2 septembre (avec ce nouveau mode de fonctionnement, l'étudiant, une fois inscrit par IAWeb, peut immédiatement télécharger son certificat de scolarité).

○ *Appel à projets d'investissement*

Faute de savoir exactement quelle somme devra être consacrée au projet tiers-lieux, il n'est pas possible de savoir quel montant sera mis en jeu pour l'appel à projet 2020. Cependant, il n'est pas possible de trop attendre, et donc, l'appel sera prochainement lancé, et financé en fonction à la fois des demandes et des crédits disponibles.

○ *Prochains conseils :*

- 9 mars (accréditation - partie haute / résultats S1/S3)
- 6 avril (élection des membres du Conseil de CSPM / suivi de cohorte 2018/2019)

La séance est levée à 19h12